

09 DEC. 1998



CHARLES DILLIES & ASSOCIES
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

GREFFE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

DEPOT DU 09 DEC. 1998

N° 5842

R.C.S. 456.500.537

R.C. 56 B 53

22134

**FUSION ABSORPTION DE
LA SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS
UTEC**

37, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59350 SAINT ANDRE
RCS LILLE : B 972 505 267

**PAR LA SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS
COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE**

37, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59350 SAINT ANDRE
RCS LILLE : B 456 500 537



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
PRESENTE AUX ASSOCIES COMMANDITES
ET AUX ACTIONNAIRES DE LA
SCA COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE
LORS DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES
DU 21 DECEMBRE 1998**



CHARLES DILLIES & ASSOCIES
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
PREVU PAR L'ARTICLE 193
DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966
PRESENTE AUX ASSOCIES COMMANDITES
ET AUX ACTIONNAIRES DE LA
SCA COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE
LORS DES ASSEMBLEES GENERALES
EXTRAORDINAIRES DU 21 DECEMBRE 1998**



Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la mission que nous a confiée Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LILLE par ordonnance en date du 25 septembre 1998, conformément à l'article 193 de la Loi du 24 juillet 1966 et aux articles 64, 64-1 et 169 du Décret du 23 mars 1967.

Il nous apparaît que les textes précités nous chargent d'apprécier :

- l'évaluation de l'actif net apporté,
- l'existence et la valeur des avantages particuliers éventuels.

.../...



I) OPERATION PROJETEE

La SCA COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE, Société en Commandite par actions au capital de 1 407 375 000 Francs divisé en 14 073 750 actions de 100 Francs chacune, de même catégorie et entièrement libérées et dont le siège social est situé à SAINT ANDRE (NORD) 37, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro B 456 500 537, se propose de procéder par voie de fusion à l'absorption de la SCA UTEC Société en Commandite par actions au capital de 15 457 600 Francs divisé en 154 576 actions de 100 Francs chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées et dont le siège social est à SAINT ANDRE (NORD) 37, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro B 972 505 267.

La COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE a pour objet principalement directement ou indirectement, en FRANCE, et à l'étranger :

- ↳ L'étude, la construction et l'exploitation de toutes installations de chauffage, de ventilation, de conditionnement d'air ainsi que la fourniture de chaleur et de froid,
- ↳ La participation, sous quelque forme que ce soit, à toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières de quelque nature qu'elles soient se rapportant à l'objet ci-dessus, même par voie de création de société, d'apport, de commandite, de fusion, d'association,
- ↳ et, généralement, tous travaux et toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

La SCA UTEC a un objet et une activité identiques à ceux de la COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE. La SCA UTEC fait partie du GROUPE GENERALE DE CHAUFFE. Actuellement, la COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE (C.G.C.) et la SCA UTEC ont les même associés commandités, à savoir :

- La Société C.G.C. HOLDING dont le siège est au 37, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à SAINT ANDRE (NORD),
- La Société VIVENDI dont le siège est au 42, Avenue de Friedland à PARIS (75008).



L'objet du projet de fusion, amplement décrit dans le traité, s'inscrit dans le cadre d'une restructuration interne du GROUPE GENERALE DE CHAUFFE pour renforcer le Pôle Energie Services de VIVENDI.

Pour établir les conditions de l'opération, il a été décidé de retenir les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997 pour chacune des sociétés.

Nous vous rappelons que la fusion prendra effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 1998.

En conséquence, la SCA COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE prendra en charge les opérations actives et passives effectuées par la Société absorbée depuis la date du 1^{er} janvier 1998 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion.

La fusion est placée sous le régime de faveur prévu à l'article 816 du C.G.I. pour les droits d'enregistrement et à l'article 210 A du même Code en matière d'impôt sur les sociétés.

PRINCIPE D'EVALUATION

S'agissant d'une opération de restructuration interne, le traité de fusion a retenu comme principe d'évaluation des éléments d'actif et de passif de la Société absorbée, la valeur nette comptable au 31 décembre 1997.

Sur le plan fiscal cette position a fait l'objet de l'instruction relative au régime des fusions du 11 août 1993 (4.I.1.93), et implique que la Société absorbante reprenne à son bilan, les écritures comptables de la Société absorbée (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation).

DESCRIPTION ET EVALUATION DE L'ACTIF NET APORTE PAR LA SCA UTEC

La valeur de l'actif net retenue dans le projet de traité de fusion, dont vous avez eu connaissance, s'établit à dix sept millions sept cent quatre vingt cinq mille huit cent quatre vingt six Francs (17 785 886 Francs).

Elle se décompose comme suit :

Apports	98 624 665 F
Passif pris en charge	-71 564 219 F
Soit un actif net de	<hr/> 27 060 446 F



duquel il convient de déduire la distribution de dividendes de 9 274 560 F décidée par l'assemblée générale ordinaire des associés commandités en date du 16 Juin 1998 ainsi que par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 16 juin 1998.

De ce fait, l'actif net apporté est ramené à :

$$27\,060\,446\text{ F} - 9\,274\,560\text{ F} = \underline{\underline{17\,785\,886\text{ F}}}$$

1) ACTIF APORTE PAR LA SCA UTEC

1.1) ACTIF IMMOBILISE

1.1.a) Immobilisations incorporelles : Fonds commercial d'origine mémoire

La SCA UTEC est propriétaire de son fonds de commerce et d'industrie pour l'avoir développé depuis son origine. Les éléments incorporels du fonds, décrits dans le traité de fusion ne sont pas valorisés et sont repris pour mémoire, y compris les droits de propriété industrielle ou intellectuelle, concessions, marques

1.1.b) Autres immobilisations incorporelles 45 300 F

- Brevets amortis sur un an :

Valeur brute	43 021 F
Amortissements	-43 021 F
	<hr/>
Valeur nette	0 F

- Contrats d'exploitation de chauffage qui ne font pas l'objet d'un amortissement (origine 5/1/72)

Valeur brute	45 300 F
--------------	----------

1.1.c) Immobilisations corporelles 800 908 F

- Matériel, outillage industriel et installations

Valeur brute	2 327 023 F
Amortissements	-1 919 208 F
	<hr/>
Valeur nette	407 815 F



- Matériel de transport

Valeur brute	1 329 498 F
Amortissements.	-1 108 671 F
Valeur nette	<u>220 827 F</u>

- Matériel de bureau, informatique et mobilier

Valeur brute	957 483 F
Amortissements	-785 217 F
Valeur nette	<u>172 266 F</u>

1.1.d) Immobilisations financières :
Participations

12 249 947 F

- Titres SCA ESYS-MONTENAY

60 725 actions reçues par la Société UTEC en rémunération de son apport lors de l'AGE du 30 Juin 1992 de la S.A. ESYS devenue ESYS-MONTENAY lors de la même assemblée.

Valeur nette comptable des titres ESYS-MONTENAY 6 072 500 F

- Titres S.A GEVAL

44 694 actions dont 43 474 reçues par la Société UTEC en rémunération de son apport lors de l'AGE du 1^{er} avril 1997 de la S.A. GEVAL.

Valeur nette comptable des titres GEVAL 4 469 439 F

- Titres S.A. SOBREC

12 574 actions.
Nous avons eu la confirmation de l'existence de ces actions d'après le registre des mouvements de titres de la S.A. SOBREC.

Valeur nette comptable des titres SOBREC 1 403 288 F



- Titres S.A. SOBEC

2 586 actions

Nous avons eu la confirmation de l'existence de ces actions d'après le registre de mouvements de titres de la S.A SOBEC.

Valeur nette comptable des titres SOBEC 258 600 F

- Les autres participations concernant les titres :

- SNC VALENERG	2 000 F
- SCA ALCYS	18 000 F
- COFITER	2 000 F
- COOP D'AUNIS	20 F
- SOTRAVAL	20 400 F
- INSTITUT DE GESTION	1 700 F
- SODEVEC	2 000 F

TOTAL 46 120 F

L'examen des comptes confirme l'absence d'éventuelles provisions pour dépréciation de l'ensemble des titres.

1.1.e) Prêts et autres immobilisations financières 255 888 F

- Prêts au personnel

Valeur brute	218 602 F
Dépréciations (personnel ayant quitté l'entreprise)	-134 150 F
Valeur nette comptable	84 452 F

- Dépôts et cautions divers

Valeur nette comptable 171 436 F

1.2) ACTIF CIRCULANT

1.2.a) Stocks (d'après les états audités par les Commissaires aux Comptes) 6 606 675 F



- Charbon	18 491 F	
- Fioul	1 989 141 F	
- Fournitures de magasins	431 614 F	
- Travaux en cours (méthode retenue de la marge à l'achèvement)	4 205 259 F	
- Provisions fournitures consommables	- 37 830 F	
Valeur nette de l'ensemble des stocks	<hr/> 6 606 675 F	
1.2.b) <u>Clients et comptes rattachés</u>		40 800 993 F
- Clients	40 020 371 F	
- Clients douteux	3 658 371 F	
- Dépréciations créances douteuses	-2 877 748 F	
Valeur nette clients et comptes rattachés	<hr/> 40 800 993 F	
1.2.c) <u>Autres créances</u>		29 185 774 F
- Personnel et comptes rattachés	49 105 F	
- Etat - Impôts sur les bénéfices (en application du régime de l'intégration fiscale, cette créance sera virée au débit du compte 452 000 « C/C C.G.C. OPERATIONS DIVERSES » lors de la liquidation de l'impôt société Groupe en 1998)	4 985 485 F	
- Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	7 078 904 F	
- Divers (dont créance sur TVA 93 : 133 714 F)	133 980 F	
- Groupe et associés	8 072 920 F	
- Assureurs exploitation	11 392 348 F	
- Provision assureurs sur état de frais	-6 653 400 F	
- Compte spécial Garantie de Décote Brest	7 664 616 F	
Concession du réseau de chaleur associé à l'usine d'incinération des ordures ménagères de la Communauté Urbaine de Brest (CUB). Le compte spécial est géré par UTEC et est destiné à réguler les différentiels entre économie d'exploitation du réseau et tarification aux usagers.		
- Provision réseau de chaleur Brest	-4 000 000 F	



Cette provision a été constituée suite à un audit des contrats (réseau de chaleur urbaine) réalisé par le Cabinet ANDERSEN, à la demande de la Communauté Urbaine de Brest.

– Autres créances

Valeur nette comptable 461 816 F

1.2.d) Disponibilités

1 001 064 F

– Comptes bancaires

980 584 F

– Caisses

20 480 F

1.3.) COMPTES DE REGULARISATION

1.3.a) Charges constatées d'avance

6 990 253 F

• Charges constatées d'avance sur sinistre (dépenses n'ayant pas fait l'objet d'un état de frais aux assureurs)

5 764 061 F

• Charges diverses d'exploitation constatées d'avance

1 226 192 F

1.3.b) Charges à répartir sur plusieurs exercices

687 864 F

• Charges différées dépenses P1-P2

2 711 459 F

• Amortissements charges différées

-2 023 595 F

Valeur nette comptable

687 864 F

Les charges différées dépenses P1-P2 sont des dépenses d'amélioration complémentaires réalisées et financées par la Société et destinées à réduire le coût de fonctionnement des installations (dépenses relatives aux transformations de chaufferies).

• Autres charges différées

368 788 F

• Amortissements

-368 788 F

Valeur nette comptable

0 F

TOTAL DES APPORTS

98 624 665 F

=====



2) PASSIF PRIS EN CHARGE

2.1) PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

2.1.a) Provisions pour risques

12 853 699 F

- Provisions pour sinistres 11 165 133 F

Il s'agit de provisions sur recours à subir et dépenses à engager (8 359 746 Francs) et de provisions sur dépenses engagées (2 805 387 F).

- Provisions pour clients litigieux 938 566 F
- Provision pour risques divers 750 000 F

(Provisions de 750 000 Francs constituée suite à un rapport de compromis d'arbitrage (décembre 1997) relatif à un sinistre concernant une usine d'incinération d'ordures ménagères).

2.1.b) Provisions pour charges

775 667 F

- Provisions pour impôts 9 667 F
- Provisions contrôle URSSAF (période 1989 - 1991) 766 000 F

775 667 F

Nous vous signalons que suite à un arrêt de la Cour d'Appel de DOUAI du 29/5/98, les réclamations formulées par la Société UTEC ont été rejetées. En conséquence dans la situation au 30 septembre 1998, le risque total, contrôle URSSAF a été entièrement provisionné soit à hauteur de 1 203 000 Francs (complément de provisions 437 000 Francs).

Pour mémoire :

Dans le cadre de la mutualisation par le GROUPE GENERALE DES EAUX (VIVENDI) des risques liés à la garantie totale, le compte provisions pour risques contractuels existant au 31 décembre 1996 (34 262 095 F) a été repris au 31 décembre 1997 et donc présente un solde nul à cette date.

* Solde à l'ouverture	34 262 095 F
* Reprise de provisions (exploitation)	- 2 539 207 F
* Reprise de provisions (exceptionnelle)	- 15 301 888 F
* Apports à la S.A. GEVAL	- 16 421 000 F
	<hr/>
* Solde à la clôture	0 F



L'indemnité libératoire versée en 1997 par la SCA UTEC à la C.G.E (VIVENDI) au titre de cette mutualisation se monte à 17 000 000 Francs.

Ces modifications n'entraînent aucun changement dans l'exécution des obligations contractuelles de renouvellement de la Société UTEC vis-à-vis de ses clients.

2.2.) DETTES

2.2.a) Comptes bancaires

6 425 072 F

2.2.b) Emprunt SODIE

1 293 282 F

Convention de prêt entre les S.A. SODIE et S.A. UTEC signée le 20 décembre 1993 pour un montant initial de 2 000 000 Frs au taux de 2% et d'une durée de 10 ans (dernière échéance le 10/02/04).

2.2.c) Dettes fournisseurs et comptes rattachés

(dont 7 031 204 Francs de factures non parvenues)

27 366 473 F

2.2.d) Personnel et comptes rattachés

(dont réserve spéciale participation des salariés 617 882 F)

3 801 755 F

2.2.e) Sécurité Sociale et organismes sociaux

4 380 542 F

2.2.f) Etat - Taxe sur la valeur ajoutée

7 944 046 F

2.2.g) Autres impôts et dettes sur immobilisations

181 806 F

2.2.h) Autres dettes

2 895 277 F

- * Groupe et associés 478 344 F
- * Charges à payer diverses et créiteurs divers 878 401 F
- * Compte client SOBEC (solde créditeur au 31/12/97) 1 538 532 F

2.3.) COMPTES DE REGULARISATION

2.3.a) Produits constatés d'avance

3 646 599 F

- Travaux non terminés ou prestations déjà facturées aux clients

3 624 703 F



(Selon la méthode de la marge à l'achèvement: toute facture établie par avance sans que les travaux soient totalement terminés se trouve systématiquement neutralisée par la prise en compte de produits constatés d'avance).

- Intérêts non échus de ventes à tempérament 21 896 F

PASSIF PRIS EN CHARGE

71 564 219 F
=====

3) RECAPITULATION

L'apport net de la SCA UTEC est positif et se décompose en :

Actif apporté :	98 624 665 F
Passif pris en charge :	-71 564 219 F
Distribution de dividendes (1998)	- 9 274 560 F
APPORT NET	<u>17 785 886 F</u>

Les évaluations retenues et la réalité des apports n'appellent pas d'observation de notre part.



IV) REMUNERATION DES APPORTS

En rémunération des apports, C.G.C. devrait créer 154 576 actions nouvelles, compte tenu du rapport d'échange retenu dans le traité de fusion, à savoir :
1 action C.G.C. pour 1 action UTEC soit :

$$\frac{154\,576 \text{ actions UTEC}}{1} \times 1 = 154\,576 \text{ actions nouvelles.}$$

Mais à la date de l'assemblée, c'est-à-dire au moment de la réalisation définitive de la fusion-absorption, la C.G.C. détiendra 154 576 actions UTEC, soit la TOTALITE.

La SCA C.G.C. détenant alors la totalité des actions de la Société absorbée, l'apport des éléments d'actif et de passif se traduira par l'annulation de votre participation dans la Société absorbée.

Apport net de la SCA UTEC	17 785 886 F
Valeur des titres SCA UTEC à l'actif de C.G.C	- 16 725 983 F
Il en résultera un BONI DE FUSION DE	+ 1 059 903 F
	=====

Ce boni de fusion sera comptabilisé en produit exceptionnel au compte de résultat de la C.G.C.

Enfin, les associés commandités d'UTEC, à savoir la Société C.G.C. Holding et VIVENDI, conserveront leur qualité d'associés commandités de C.G.C, et ce, avec un droit inchangé égal à 0,5 % des bénéfices de la Société pour C.G.C. Holding, et 3% des bénéfices de la Société pour VIVENDI.



VERIFICATIONS EFFECTUEES

Afin de mener à bien la mission qui nous a été confiée, nous avons rencontré les Commissaires aux Comptes des deux sociétés concernées et consulté leurs dossiers de travail.

Les comptes annuels 1997 ont été certifiés réguliers et sincères par les Commissaires aux Comptes des deux sociétés, et approuvés par les assemblées des associés commandités et des actionnaires en date du 16 juin 1998 (UTECH) et 26 Juin 1998 (C.G.C.).

Nous avons examiné les comptes de la situation comptable établie au 30 juin 1998 pour chacune des sociétés, cette date d'arrêté étant significative dans le secteur d'activité.

Nous avons eu également à notre disposition une situation comptable établie au 30 septembre 1998 afin de parfaire notre opinion.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité des actifs apportés et des passifs pris en charge,
- contrôler la valeur attribuée aux apports qui, compte-tenu du caractère interne de l'opération est fondée, par convention, sur les valeurs comptables au 31/12/1997,
- nous assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité ne sont pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

CONCLUSION

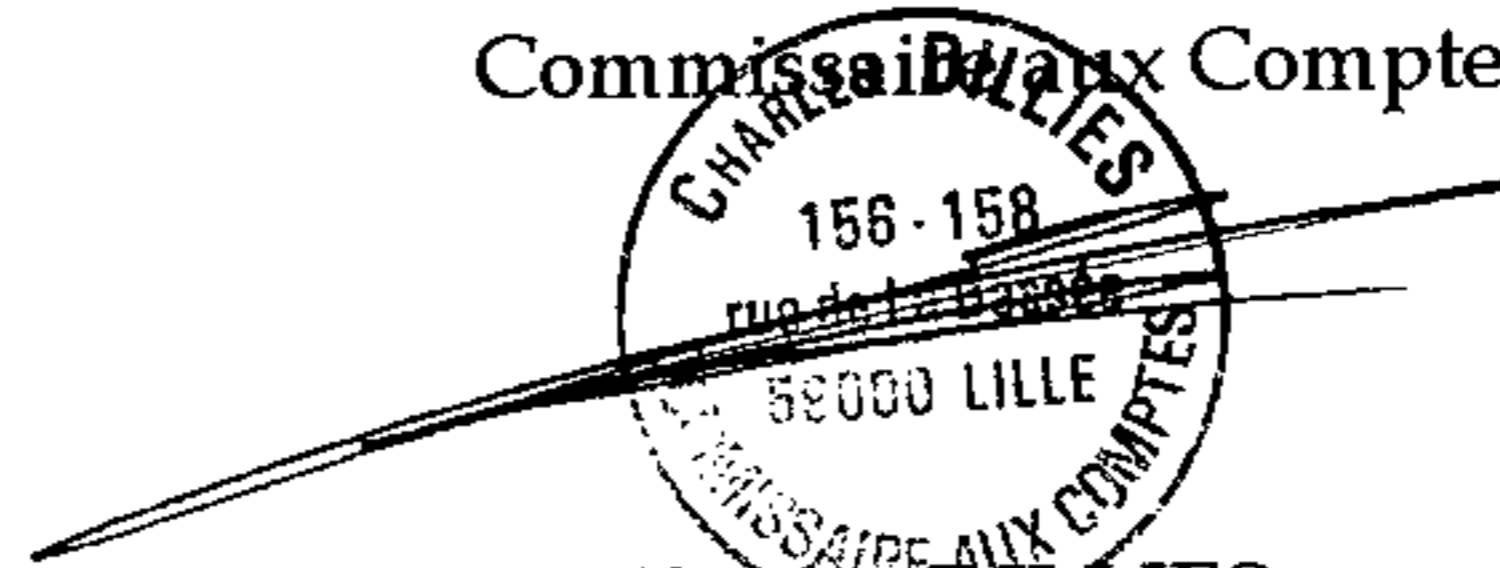
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits dans le traité de fusion, dont le montant net s'élève à 17 785 886 Francs.

Aucun avantage particulier n'est contenu dans le traité de fusion et ne résulte de l'opération envisagée.

L'opération projetée ne donne lieu à aucune augmentation de capital. En conséquence, la fusion sera réalisée sans échange de droits sociaux.

Fait à LILLE,
le 27 novembre 1998

SARL AUDIT CHARLES DILLIES & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes



Charles DILLIES
Gérant